

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2022-2023

---

12 DÉCEMBRE 2022

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

VISANT À PRÉSERVER LE RÉSEAU DES AGENTS DE LIAISON ACADÉMIQUE ET  
CULTURELLE

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DES  
RELATIONS INTERNATIONALES, DU RÈGLEMENT ET DU CONTRÔLE DES  
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

PAR MME SABINE LARUELLE

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 451 (2022-2023) n°1.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |                                                                         |   |
|---|-------------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | Exposé de M. Kerckhofs, co-auteur de la proposition de résolution ..... | 3 |
| 2 | Discussion .....                                                        | 4 |
| 3 | Vote et confiance.....                                                  | 7 |

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du des communications des membres du Gouvernement a examiné, au cours de sa réunion du 12 décembre 2022, la proposition de résolution visant à préserver le réseau des agents de liaison académique et culturelle, déposée par M. Kerckhofs, Mme Pavet, M. Vancauwenberge, Mme Bernard, M. Mugemangango, M. Dupont, M. Hermant et M. Liradelfo (doc. 451 (2022-2023) n° 1).<sup>2</sup>

## **1 Exposé de M. Kerckhofs, co-auteur de la proposition de résolution**

**M. Kerckhofs** commence par évoquer les deux cartes blanches publiées dans la presse. La première, signée par un collectif de 75 personnes issues des secteurs culturel et académique dénonçait la décision brutale du ministre-président de supprimer les réseaux des alacs. Ce dernier, créé en 2018, remplaçait un réseau de « lecteurs » envoyés dans les universités étrangères pour y enseigner la langue et française et la littérature francophone belge. Il était question de sensibiliser les étudiants et les professeurs étrangers à la diversité de la francophonie ainsi qu'à la place de la Belgique en son sein. Leurs tâches se sont diversifiées en y englobant des activités culturelles telles que les fêtes de la Francophonie.

Le réseau poursuit actuellement la promotion des acteurs culturels belges francophones, la promotion de l'enseignement de la Communauté française et la promotion de la langue française à l'étranger. Fin de l'année 2020, les alacs ont été soumis à un processus d'évaluation qui a confirmé les retombées positives de leurs actions.

L'orateur s'en réfère à la carte blanche publiée le 31 janvier dernier pour livrer son incompréhension quant à la possibilité de la suppression des alacs, cheville ouvrière essentielle dans la politique culturelle de la Communauté française tandis que leurs missions pourraient être bientôt confiées aux agents de liaison scientifique

---

<sup>2</sup> Ont participé aux travaux de la commission :

- Mme de Coster-Bauchau (présidente)
- M. Lomba, M. Ouriaghli, Mme Grovonius
- M. Bellot, Mme Cassart-Mailleux, Mme Laruelle
- M. Daele, M. Soiresse Njall (en remplacement de Mme Ryckmans)
- M. Kerckhofs, M. Schonbrodt (en remplacement de Mme Groppi)

Ont assisté aux travaux de la commission :

- M. Jeholet, Ministre-Président
- M. Schmetz, conseiller Ministre-Président Jeholet
- M. Chinkhoyev, collaborateur du groupe PS
- Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

ou aux délégués qui ne disposent pas nécessairement de l'expertise développée par les alacs depuis de nombreuses années, menaçant la politique menée à l'international par la FWB. Leur suppression s'apparente également -pour les auteurs de ladite carte blanche- comme une gifle au visage de tous ceux qui pouvaient compter sur eux afin que leur travail bénéficie d'une audience internationale.

Dans une seconde carte blanche datée du 16 septembre dernier et comportant des signataires plus nombreux encore, les auteurs font à nouveau part de leur perplexité face à la volonté de démembrer le seul véritable instrument de promotion de la culture et de la langue de la Communauté française à l'étranger tandis que les alacs mènent un travail de fond pour accompagner les artistes et les chercheurs. Pour ces acteurs, il est impensable, voire impossible, de compenser cette perte.

M. Kerckhofs rappelle que les auditions du monde culturel en commission de la culture ont montré leur souci de soutenir davantage les artistes à l'international alors que ce secteur -qui particulièrement souffert de la pandémie de covid- cherche des débouchés pour le redéploiement de ses activités.

Dans ce contexte, la proposition de résolution à l'examen demande la préservation du réseau des alacs.

M. Kerckhofs conclut sa présentation en évoquant les pressions dont les alacs font l'objet soit pour les pousser à démissionner, soit afin de les pousser à accepter d'autres postes (3 postes sont actuellement vacants et non encore remplacés).

## **2 Discussion**

**M. Bellot** considère que la position de son collègue constitue un procès d'intention puisque les éléments de la réforme ne sont pas encore connus et il estime qu'il est faux de dire que le gouvernement abandonne la culture à l'international. Au contraire, aucune suppression de poste n'est envisagée et la promotion de la culture restera une des missions principales des délégués généraux de WBI. Ainsi, le texte du PTB -qui se fonde sur deux cartes blanches- ne tient pas compte des réponses déjà apportées par le ministre-président en commission, ce dernier ayant fait part de sa volonté de renforcer le rayonnement de nos artistes à l'international. En effet, les montants budgétaires qui y sont consacrés et les projets en cours (tels que le centre WBI à Montréal par exemple), démontrent bien le volontarisme du ministre-président. Selon le dernier rapport de WBI, le montant octroyé en 2021 pour la culture s'élevait à 5980 000 euros tandis que sous cette législature, 4 millions ont été prévus dans le cadre du plan de relance du secteur culturel pour sa diffusion internationale et un million a été ajouté au budget consacré au rayonnement international des artistes. À titre d'exemple, l'intervenant rappelle encore les moyens alloués au Théâtre des Doms à Avignon, les budgets conséquents du

nouveau centre Wallonie-Bruxelles à Kinshasa, ou l'augmentation des moyens du centre Wallonie-Bruxelles à Paris.

Le même commissaire note que la réforme du réseau diplomatique de WBI n'en est encore qu'au stade de projet dont les détails ne sont pas connus et n'ont même pas été présentés au gouvernement. Il rappelle que ladite réforme est inscrite dans la note de politique internationale (NPI) présentée en début de législature et qu'elle vise à renforcer, améliorer et promouvoir le déploiement de la culture de la Communauté française auprès d'un maximum de populations, en particulier les populations francophones de l'étranger. Cela doit passer par une simplification des nombreux réseaux et représentants actuels, dans un but d'assurer une meilleure lisibilité du dispositif.

M. Bellot, qui se réjouit de cette harmonisation tout en notant l'implication du ministre-président dans les actions de l'OIF, déclare que son groupe votera contre le projet de résolution présentée par son collègue.

**M. Daele** considère que le réseau des alacs et des als crée des liens avec les acteurs culturels et scientifiques dans divers pays et méritent la plus grande attention. Dès lors, il n'est pas sans intérêt de se pencher sur son efficacité et ses actions, dans le cadre d'une évaluation circonstanciée et en concertation avec les acteurs concernés. À cet égard, il rappelle qu'une note est annoncée et sera négociée entre les deux gouvernements. Dans l'attente de disposer ces éléments, il lui semble prématuré d'examiner ce texte dont l'appréciation du problème est trop étroite. Par conséquent, son groupe politique ne le soutiendra pas.

**M. Lomba** déclare que la promotion de la culture francophone belge et de la langue française à l'international est fondamentale. Il s'agit non seulement d'une vitrine culturelle, mais aussi d'un vecteur d'opportunités pour nos artistes. Actuellement, ce travail précieux est effectué par les alacs dont la mission est de faire connaître la richesse et la diversité des opérateurs académiques et culturels de la FWB dans une perspective globale de défense de nos valeurs et de la langue française, et qui permettent d'exporter nos talents.

Sur la réforme annoncée par le ministre-président de concert avec son homologue du gouvernement wallon en vue d'ériger un réseau sectoriel, l'orateur est d'avis que les pouvoirs politiques doivent continuellement faire preuve d'introspection en vue d'améliorer et de renforcer leur efficacité. La réforme poursuit cet objectif en cherchant une meilleure lisibilité et un renforcement de la promotion culturelle et académique de la FWB à l'international. Dans cette optique, son groupe politique contribuera au débat et sera attentif à la concertation avec les acteurs de terrain, mais il ne soutiendra pas la proposition de résolution du PTB.

**M. le ministre-président** estime à son tour que le groupe PTB lui fait un procès d'intention en se fondant uniquement sur des cartes blanches. Il déclare qu'une note d'orientation a bel et bien été adoptée par son gouvernement et le gouvernement wallon sur les réseaux diplomatiques et sur les réseaux sectoriels à l'étranger dont il souligne la multiplicité. Par expérience, il constate que leur efficacité, leur visibilité et leur cohérence à l'étranger pourraient être améliorées, notamment vis-à-vis de nos interlocuteurs et des acteurs locaux tels que les autorités avec lesquelles ces réseaux sont amenés à travailler. C'est ainsi qu'avec son homologue wallon, le ministre-président a souhaité revoir le fonctionnement de notre diplomatie à l'étranger avec ci et là des suppressions ou des ajouts de postes (Madrid, Londres) en optimisant l'efficacité et la lisibilité des représentants sectoriels, mais ce, tout en poursuivant et même en amplifiant les actions existantes.

Le ministre-président rappelle lui aussi les éléments de la note de politique internationale qui ont été soulignés plus haut par M. Bellot, visant à rendre notre réseau davantage lisible et cohérent dans une saine perspective de bonne gouvernance. Il déclare que l'analyse concernant les réseaux sectoriels est en cours et qu'il présentera au gouvernement le projet de note conjointe de réforme dans le courant du mois de janvier 2023.

Quoi qu'il en soit, il fait part de sa volonté de maintenir une diplomatie culturelle forte et, à ce sujet, il ajoute que son gouvernement a fait le choix de renforcer les moyens de la diffusion de la culture à l'international par le biais de moyens complémentaires importants. Ainsi, le gouvernement a fait le choix de consacrer via WBI un montant de près de 6 millions d'euros en 2021 pour soutenir le secteur culturel. Dans un même ordre d'idée, le ministre-président assume les investissements en cours à Montréal ou pour renforcer le centre WBI à Kinshasa et il fustige les propos démagogiques tenus par les Engagés sur un plateau télévisé à ce sujet, alors que c'est en commission que le débat doit avoir lieu comme c'est le cas aujourd'hui, à l'occasion de l'examen de la présente proposition de résolution tandis qu'il constate l'absence de ce parti autour de la table.

Il conclut en déclarant qu'il continuera à soutenir la culture à l'international comme il le fait depuis le début de la crise et à rebours des propos démagogiques tenus par certains.

**M. Kerckhofs** déclare qu'il n'a pas dit que rien n'était fait pour la culture. Il s'agit bien ici de l'avenir du réseau des alacs dont le rôle est irremplaçable ; or il relève que le ministre-président ne s'est pas exprimé formellement sur leur maintien. L'orateur rappelle que tant Ecolo que le PS ont relayé les inquiétudes des alacs et que l'évaluation prônée par M. Daele a déjà eu lieu fin 2020. M. Kerckhofs cite les propos tenus en commission par Mme Ryckmans et par M. Luperto qui insistaient

tous les deux sur l'importance des alacs, leur ancrage sur le terrain, et leur préservation.

**M. Bellot** rappelle que les conventions alacs ont été renouvelées pour 2022 et 2023 et qu'aucune décision concrète n'a été prise dans le cadre de l'harmonisation du réseau, ni a fortiori aucune décision visant à supprimer des fonctions. Il estime important de pouvoir clarifier les rôles des uns et des autres. Il se déclare lui aussi surpris non seulement de l'intervention des Engagés à la télévision, mais surtout de l'absence de tout représentant de ce parti en commission ce jour.

**M. Kerckhofs** lui répond qu'il se satisferait d'une annonce du maintien des alacs, alors que le ministre-président avait bel et bien prôné leur suppression à l'occasion de son déplacement à Dubaï. Il estime que la lisibilité n'est pas en cause entre le rôle des alacs et celui des als. Il rappelle que c'est également une note du cabinet de 2022 qui a provoqué ce sentiment de malaise au sein des alacs.

**Le ministre-président** lui répond clairement que les alacs tels qu'ils existent à l'heure actuelle ne seront pas conservés, mais qu'il entend maintenir une représentation culturelle forte à l'international, voire même renforcée comme c'est le cas à Kinshasa, permettant ainsi à des artistes francophones de s'exporter (cfr le succès du Théâtre des Doms à Avignon). Tel est le sens de la réforme portée par lui-même conjointement avec le ministre-président wallon. Il invite M. Kerckhofs à remettre à plus tard le vote de son projet de résolution dans l'attente de la présentation de la note de réforme annoncée pour le mois de janvier prochain.

**M. Kerckhofs** répond qu'il souhaite maintenir le vote de son projet de résolution tant que le réseau est menacé bien qu'il se dise ouvert à faire évoluer les choses. Il restera attentif au projet de réforme porté par les deux gouvernements.

**M. Daele** invite M. Kerckhofs à ne pas confondre le soutien à son texte et le soutien au réseau des alacs. S'il confirme qu'il soutient ce dernier, il ne soutiendra pas la proposition de résolution qui ne correspond pas à la réalité, mais se base sur des suppositions.

### **3 Vote et confiance**

La proposition de résolution est rejetée par 8 voix contre 2.

La confiance est accordée à la présidente et à la rapporteuse.

La rapporteuse,

Mme S. Laruelle

La présidente,

Mme S. de Coster-Bauchau